

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

5506

Société :

R A M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL FADALI NABIL

Date de naissance :

11-04-1965

Adresse :

7, Rue Rembrandt Res. Al Houssain
App 30 Palmier CASA BLANCA

Tél. :

0668259999

Total des frais engagés :

888,5

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/08/2022	Consultation ASSAFI Dr. Nadia ASSAFI Me. F... Association Samusocial Casablanca	Gratuit		INP : 71 07 8274 Dr. Nadia ASSAFI Médecin Association Samusocial Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	01/08/22	360.00

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Montant des Honoraires	Désignation des Coefficients	Date	Praticien et Spécialité du Radiologue
387,50	B.250	01/08/22	Montada Palma, M. Radiologue
141,00	B.80	01/08/22	Montada Palma, M. Radiologue

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
	ODF PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
			H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	
			[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

Le: 01/08/2022

ORDONNANCE

EL Fadali Sarah

Ferplex



60.00 x 6 Flacon liq
360.00

Pharmacie ABOU MOUMEN
EL HAMMADE BENNANI
Casablanca

plus 2 mois

Dr. Nadia TASSAFI
Médecin
Association Sahiboul Oulablanca



Sarah

EMENT-

ORDONNANCE

le: 02/08/2022

El Fadili - Sarah

NFS, pg



Dr. Nadia TASSAFI
Médecin
Association Samusocial Casablanca

Le: 01/08/2022

ORDONNANCE

EL Fadili - Sarah

La Ferritinémie



Dr. Nadia TASSAN
Médecin
Association Samusocial Casablanca

LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Urgences 24h/24 7j/7

مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2208013027 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 01/08/2022

INPE : 093002574

Mme Sara EL FADALI

Demande N° 2208013027

	Récapitulatif des analyses
	Analyse
Prise de sang Adulte Ferritine	

Total des B : 250

Arrêtée la présente facture à la somme de : * 387.5 DH *
trois cent quatre-vingt-sept dirhams cinquante centimes

*(HN) = analyse hors nomenclature



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 accueil.casalab@gmail.com

IF : 37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICF : 002189772000081



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2208023079

LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 02/08/2022

INPE : 093002574

Mme Sarah EL FADALI

Demande N° 2208023079

Récapitulatif des analyses

Analyse

Prise de sang Adulte

Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)

Total des B : 80

Arrêtée la présente facture à la somme de : * 141 DH *
cent quarante et un dirhams

*(HN) = analyse hors nomenclature



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 accueil.casalab@gmail.com

IF : 37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحاليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: 2208023079

Résultats de : Mme EL FADALI Sarah

Né(e) le : 15/08/2003 - 18 ans

N° CIN :

Date du prélèvement : 02/08/2022 09:58. AA
Edition du : 02/08/2022 à 10:33

Mme/Mr Le DR Prescripteur Médecin

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu complet >

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

(SYSMEX XN-1000)

Leucocytes :

Hématies :

Hémoglobine :

Hématocrite :

VGM :

TCMH :

CCMH :

RDW :

			05/07/2016
Leucocytes :	4,07	10 ³ /mm ³	(4,20-10,80)
Hématies :	4,43	10 ⁶ /mm ³	(3,90-5,15)
Hémoglobine :	11,20	g/dL	(12,00-15,40)
Hématocrite :	35,7	%	(35,5-45,0)
VGM :	80,6	fL	(80,0-99,0)
TCMH :	25,3	pg	(27,0-33,5)
CCMH :	31,4	g/dL	(31,5-36,0)
RDW :	14,0	%	(0,0-18,5)

Formule leucocytaire :

Neutrophiles :

Soit:

Eosinophiles :

Soit:

Basophiles :

Soit:

Lymphocytes :

Soit:

Monocytes :

Soit:

Plaquettes:

Commentaire sur l'hémogramme

37,6 % 38,9

1 530 /mm³ (1 400-7 700) 1

7,9 % 5,7

322 /mm³ (20-580) 0

1,7 % 1,1

69 /mm³ (0-110) 0

40,8 % 45,4

1 661 /mm³ (1 000-4 800) 2

12,0 % 8,9

488 /mm³ (150-1 000) 0

328 10³/mm³ (150-450) 264

Cytologie vérifiée sur frottis

Dossier n° 2208023079 - Mme Sarah EL FADALI



Tel: 05 22 23 6717



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

0, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 ☎ 05 22 236 729 ✉ accueil.casalab@gmail.com

37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081

LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biogiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biogiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: 2208013027

Résultats de : Mme EL FADALI Sara

Né(e) le : 15/08/2003 – 18 ans

N° CIN :

Date du prélèvement : 01/08/2022 09:09. AA

Edition du : 01/08/2022 à 15:00

Mme/Mr Le DR Prescripteur Médecin

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu complet >

BIOCHIMIE

08/04/2017

Ferritine:

(ECLIA sur Cobas 6000)

Résultat à confronter selon le contexte clinique et biologique.

Changement de technique à compter du 25/09/2021

5,0 ng/ml

(13,0-150,0)

9,0

Domaine de référence pour les adultes :

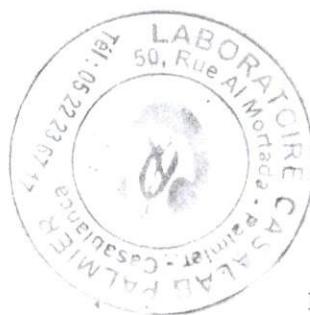
Hommes de 20 à 60 ans : 30 à 400 ng/ml
Femmes de 17 à 60 ans : 13 à 150 ng/ml

Domaine de référence pour les enfants :

< 1 an	: de 12 à 327 ng/ml
de 1 à 3 ans	: de 6 à 67 ng/ml
de 4 à 6 ans	: de 4 à 67 ng/ml
de 7 à 12 ans	filles : de 7 à 84 ng/ml garçons : de 14 à 124 ng/ml
de 13 à 17 ans	filles : de 13 à 68 ng/ml garçons : de 14 à 152 ng/ml

Validation biologique par : Le Dr M. BEZZARI

Dr K. OUAZZANI



Dossier n° 2208013027 – Mme Sara EL FADALI

1 / 1

